

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/09/07
N° 02

DATE DE CONVOCATION :

1^{ER} SEPTEMBRE 2023

DATE D’AFFICHAGE :

1^{ER} SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 22

L’an deux mille vingt-trois, le sept septembre à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Lucas JUIGNÉ, Martine MALASSIGNÉ, Laetitia ROSSI, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Anne-Marie GARNIER donne procuration à Francis BELLUAU

Sylvie HÉRON donne procuration à Jean-Claude BOULARD

Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN

Jennifer DIOT donne procuration à Alain GALLET

Guillaume TERTEREAU donne procuration à Lucas JUIGNÉ

Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER

Karine NEEL donne procuration à Bruno TISON

Patrick BOULAY

Secrétaire de séance : Bruno TISON

OBJET : Renouvellement contrat P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) – Agent des Services Scolaires

Lors d’un précédent Conseil Municipal, il avait été décidé le recrutement d’un agent en contrat Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) avec le soutien financier du Conseil Départemental de la Sarthe.

La personne recrutée a débuté le 1^{er} février 2023 et son contrat de 9 mois s’achève au 31 octobre prochain.

Cet agent qui est en charge de la surveillance des élèves sur le temps du midi, du nettoyage de la cantine et de l’école maternelle donne entière satisfaction.

Il est donc proposé au Conseil Municipal le renouvellement du contrat P.E.C. de l’agent en poste au sein des services scolaires à compter du 1^{er} novembre 2023 pour une durée de 9 mois, à raison de 26 heures hebdomadaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés de renouveler le contrat PEC de l'agent en poste au sein des services scolaires à compter du **1^{er} novembre 2023** pour une durée de **9 mois**, à raison de **26 heures hebdomadaires**.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le sept septembre deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,

Publiée par voie électronique,
Le 12 septembre 2023